

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 40 (1969)
Heft: 2

Artikel: Requête de l'ADIJ concernant le projet d'horaire CFF 1969-1971
Autor: Steiner, René / Boillat, Hubert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Requête de l'ADIJ concernant le projet d'horaire CFF 1969-1971

En date du 14 janvier, l'ADIJ a envoyé la lettre suivante à l'Office des transports du canton de Berne :

Monsieur le Directeur,

Avant de vous faire part de nos vœux quant aux améliorations à apporter au projet de l'horaire des chemins de fer 1969-1971 qui vient d'être soumis à l'enquête publique, nous tenons à vous remercier des occasions que vous nous avez offertes de prendre contact avec la Direction générale des Chemins de fer fédéraux avant et pendant la phase d'élaboration du projet. Nous tenons aussi à exprimer à la Direction générale des Chemins de fer fédéraux toute notre admiration pour le travail considérable qui a été fait en vue d'adapter l'horaire aux besoins actuels du trafic des voyageurs. Nous souhaitons vivement que les mesures principales qui ont été prises, soit l'augmentation du nombre des trains directs et leur accélération, porteront des fruits pour notre économie nationale.

En ce qui concerne plus particulièrement notre région, nous avons obtenu satisfaction sur de nombreux points :

- le trafic-voyageurs entre Bâle et Genève passe par Delémont ;
- la conduite séparée des directs de Zurich et de Bâle, entre Bienne et Lausanne, est maintenant complètement réalisée ;
- nous avons une excellente paire de directs Bâle - Brigue - Bâle par Lausanne et son avancement d'une heure au départ de Bâle rendra à nos populations un appréciable service ;
- à l'horaire figure une paire de trains de plus entre Bâle et Genève et un direct nouveau entre Bâle et Delémont ;
- la voiture de Belfort des trains 582/579, sur laquelle pesait une grave menace, figure encore à l'horaire ;
- la marche du direct du matin, Porrentruy - Milan, a été sensiblement améliorée par la réduction de l'arrêt à Bienne ;
- les arrêts de directs à Moutier sont plus nombreux, ce qui se justifie non seulement à cause de l'importance économique croissante de ce chef-lieu de district, mais aussi à cause de sa situation géographique ;
- l'arrêt du direct 585 à Laufon le soir est une heureuse surprise qui satisfait de très anciennes revendications ;
- la conduite du train 2961 le dimanche après-midi entre Porrentruy et Delémont est aussi la réalisation d'un très ancien vœu.

Bref, nous avons tout lieu d'être très satisfaits et nous sommes heureux de vous le dire.

Cela ne signifie naturellement pas que nous n'ayons plus de vœux à formuler. En matière d'horaire on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. La rupture de deux correspondances très importantes pour

notre région n'aura pas échappé aux bureaux des horaires des CFF mais nous devons le relever et demander leur rétablissement.

- La correspondance du direct 310 (Bienne arr. 10.05) sur l'omnibus 3522 pour Berne (Bienne dép. 10.11) n'existe plus. Les voyageurs du Jura-Nord se rendant à Berne par le nouveau 308 (Bienne arr. 8.51) doivent attendre jusqu'à 10.13 à Bienne (battement 82').
- L'omnibus 2975 Delle - Delémont (arr. 19.42) perd la correspondance sur le direct 338 pour Genève (Delémont dép. 19.33).

Nous avons été rendus attentifs aussi au fait que le direct 324 Bâle - Bienne (passage à Delémont 14.40/14.45) est beaucoup moins bien fréquenté depuis qu'il ne conduit plus de voitures pour Genève.

REQUÊTE

A. Cadre 30 Lausanne - Bienne et Bienne - Lausanne.

1. Nous appuyons la requête du Conseil municipal de La Neuveville du 8 janvier 1969 et nous nous abstenons de formuler à nouveau les revendications qu'elle contient.

B. Cadre 35 Bienne - Bâle.

2. Nous ne sommes pas partisans des arrêts injustifiés des trains directs. Toutefois **nous demandons que le direct 579 Berne - Belfort** (Berne dép. 17.12 - passage à Delémont 18.08/18.10) **s'arrête à Moutier**. Cette revendication a été formulée au Grand Conseil du canton de Berne. L'arrêt à Moutier semble possible à prime abord puisque le battement de la voiture de Belfort a été prolongé à Delle de 8' à 16'.

C. Cadre 36 Delle - Delémont.

3. **Etablissement de la correspondance à Delémont entre le 2975 de Delle** (Delémont arr. 19.42) **sur le direct 338 pour Genève** (Delémont dép. 19.39). Cette correspondance existe actuellement et elle est utilisée par 100 à 250 voyageurs chaque jour. Le dimanche soir surtout il y a affluence.

D. Cadre 38 Bienne - La Chaux-de-Fonds et La Chaux-de-Fonds - Bienne.

4. La commune de La Heutte demande l'arrêt des omnibus 3069, 3214 et 3024 à La Heutte.

E. Cadre 39 Delémont - Sonceboz - Bienne.

5. De nombreux étudiants du Jura bernois, essentiellement du sud, mais aussi de Delémont et Moutier, fréquentent les écoles moyennes et professionnelles de Bienne. En été 1968 il y en avait plus de 300, dont 91 du vallon de Saint-Imier, 104 de Tavannes et Tramelan, 107 de Moutier et Delémont. Ces étudiants devraient arriver à Bienne vers 7.45.

L'horaire donne satisfaction pour les jeunes gens de La Neuveville (arr. 7.45), du vallon de Saint-Imier (arr. 7.31), de Granges (arr. 7.37). Il ne convient pas pour les jeunes de Tramelan et de la vallée de Tavannes (arr. 7.06, trop tôt, ou 8.03, trop tard), ni pour ceux

de Moutier (arr. 8.07, trop tard). Les étudiants de Delémont arrivent à Bienne par le direct 306 à 7.53, ce qui peut être admis. Pour amener les étudiants de Moutier, Tramelan et de la vallée de Tavannes à Bienne pour 7.45 nous demandons l'acheminement de l'omnibus 3012 (dép. Moutier 6.42, arr. Sonceboz 7.24) sous forme d'accélééré de Sonceboz à Bienne, où il devrait arriver vers 7.45.

F. Cadre 40 Bienne - Berne.

6. Pour rétablir une correspondance satisfaisante entre le Jura-Nord et Berne dans le courant de la matinée, nous suggérons l'une des trois possibilités suivantes :
 - a) acheminement du direct 310 Bâle - Delémont jusqu'à Bienne où il donnerait correspondance sur Berne par l'omnibus 3522 (Bienne dép. 10.13) ;
 - b) retardement de 15 à 20' de l'omnibus 3518 (Bienne dép. 8.40) où il reprendrait la correspondance du 308 (arr. 8.51) ;
 - c) avancement de 1 h. environ de l'omnibus 3522 (Bienne dép. 10.13).

Berne - Bienne.

7. Le direct 811 Berne - Bienne (arr. 11.03) améliorerait sensiblement les correspondances à Bienne pour La Chaux-de-Fonds et Delémont - Bâle s'il circulait quelques minutes plus tard. Toutefois la correspondance pour Neuchâtel devrait être maintenue par le retardement de quelques minutes de l'omnibus 21.36 (dép. 11.10).
8. Le direct 577 Milan - Bienne (arr. 15.09) n'a plus au-delà de Berne un caractère vraiment international. Son retardement de 10' environ améliorerait à Bienne la correspondance pour La Chaux-de-Fonds et pour Delémont - Bâle.

Monsieur le Directeur, nous recommandons les présentes revendications et suggestions à votre attention et sollicitons votre appui auprès de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux. En vous en remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'ADIJ :

le président,
René STEINER

le secrétaire,
Hubert BOILLAT

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La Foire suisse d'échantillons 1969

La 53^e Foire suisse d'échantillons de Bâle, qui aura lieu du 12 au 22 avril 1969, sera caractérisée en premier lieu par un agrandissement considérable de la Foire de l'horlogerie du fait de la création d'un Centre commercial qui comprendra 75 cabines de conférences. L'ensemble de la surface d'exposition de la Foire de l'horlogerie s'élève ainsi de 10 400 à 14 000 m², et le nombre des exposants horlogers passe